

Les mouvements de titres enregistrés sur le compte de dépôt à vue peuvent être résumés de la façon suivante :

Souscriptions de titres :

- 11/07/88 - Souscription EDF 9,20 % =	635 000
- 11/07/88 - Souscription Midland 9,30 % =	179 640
- 11/07/88 - Souscription C.D.E. 9,30 % =	535 000

Soit un total de :	<u>1 349 640</u>

Ventes de titres :

- 19/01/88 - Remboursement titre dépôt :	116 278,96
- 28/04/88 - Remboursement 9 CNCA :	134 144,10
- 28/04/88 - Remboursement 60 CNCA :	894 294,00
- 28/04/88 - Remboursement 9 CNCA :	131 170,50
- 06/05/88 - Remboursement 15 BNP :	223 575,00
- 02/08/88 - Remboursement bons CNCA :	447 147,00
- 13/10/88 - Remboursement titre dépôt :	6 000,00
- 12/11/88 - Remboursement titre dépôt :	19 000,00

Soit un total de :	<u>1 971 609,56</u>

Seul constat exact de l'expert sur le contenu du coffre : vente de titres en dépôt à la banque de même nature que ceux du compte supprimé par le faux de l'expert, voir F01-B2, page 3

Le compte titres non déclaré par la banque était bien enregistré par la banque, comme le seul compte titres déclarés par la banque des titres (cotés en Bourse). Confirmation par une autre pièce de la banque